



enterprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.

SUD-OUEST FRANCE

# GARANTIES & ASSURANCES

## Assurance Prospection

### Objectifs :

Faciliter l'accès au financement de leur action de prospection pour les entreprises qui souhaitent se développer à l'international.

### Bénéficiaires :

Les établissements financiers qui concourent auprès des entreprises qui souhaitent développer leurs ventes à l'international et qui déposent une demande de garantie d'assurance prospection.

## Actions éligibles :

- études de marché,
- déplacements et frais de séjour à l'étranger des salariés de l'entreprise,
- salaires de ces salariés pendant la durée de leurs déplacements,
- service export : frais de création pour les besoins de la prospection et frais de personnel,
- adaptation de produits aux normes,
- frais fixes d'agents locaux à l'étranger,
- frais de fonctionnement d'un bureau ou d'une filiale commerciale,
- frais de publicité,
- création d'un site Internet,
- participation à des manifestations professionnelles à caractère international, agréées par la Compagnie.
- conseils juridiques et fiscaux concernant les pays couverts,
- frais de dépôt de marques ou de brevets,
- frais de financement de l'action de prospection,
- ...

## Modalités :

### Fonctionnement :

- **Pendant la période de Garantie (1 à 4 ans) :**  
A la fin de chaque exercice de 12 mois, un compte d'amortissement est réalisé afin de faire apparaître ou non un solde déficitaire. La Coface s'engage alors à verser une indemnité égale à 65% de ce déficit (dans la limite des dépenses garanties non amorties par le chiffre d'affaires réalisé sur la zone garantie par la police d'Assurance Prospection) et 80% pour les sociétés innovantes (concours OSEO dans les 5 dernières années ou jeunes entreprises innovantes).
- **Pendant la période d'amortissement (période de garantie + 1 an) :**  
L'entreprise reverse à la Coface un certain pourcentage (forfaitaire ou contractuel) du Chiffre d'Affaires réalisé sur la zone dans la limite des indemnités perçues à l'issue de chaque période de 12 mois.

### Soutien de trésorerie :

- Possibilité d'avance sur indemnité pour les PME dont le chiffre d'affaires global est inférieur ou égal à 1,5 millions d'euros de bénéficier d'une avance sur indemnité dès la signature du contrat.
- Possibilité de parrainage bancaire pour toutes les entreprises

## **Instruction :**

Pour les budgets inférieurs ou égaux à 30 000 €, l'instruction sera effectuée sous 10 jours si la demande porte sur un an de garantie et dans les deux mois au plus tard pour les garanties de budget et/ou de durée supérieur. La garantie est automatiquement renouvelée si le niveau de résultat fixé au contrat est atteint.

La banque peut être garantie pour toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires global supérieur à 1.5 M€.

Elle doit déclarer son intention de financer l'action de prospection dans les 20 jours du dépôt de la demande.

Elle doit avoir signé avec nous une police FAP.

## **Indemnisation :**

L'établissement financier sera remboursé dans les 15 mois de la date de prise d'effet du contrat d'ASSURANCE PROSPECTION par l'entreprise exportatrice.

Si tel n'est pas le cas, elle dispose d'un délai de 30 jours pour signaler le retard de paiement et les échéances non réglées et sera indemnisé 30 jours après sa déclaration de sinistre.

## **Coût :**

0,5 % du budget garanti par COFACE.

## **Contact :**

**Françoise LAMARQUE**

**Tél : 06 20 66 84 80**

[www.coface.fr](http://www.coface.fr)

**Avril 2009**